



**Dotations de fonctionnement complémentaires 2011**

**Rapport n° CP/2011/99**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I – Viabilisation**

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2010 des collèges ci-après pour un montant total de 36 000 € soit :

- BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 10 000 €
- GERSTHEIM : 4 800 €
- SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 17 200 €
- LA WALCK : 3 000 €
- WASSELONNE : 1 000 €

**II – Dotation "autres dépenses-euro/élève" 2011**

Pour le calcul de la dotation "euro/élève" attribuée à chaque collège, le Conseil Général utilise les effectifs de l'enquête lourde communiqués par l'Inspection d'Académie (IA).

Pour 2011, l'IA n'a pas pu, pour des raisons techniques, transmettre à temps ces effectifs pour le calcul de cette dotation. Aussi, il a été tenu compte des dernières données officielles de l'IA, à savoir les effectifs prévisionnels pour la rentrée qui nous ont été communiqués au mois de mai 2010.

Cependant, certains collèges ont connu une augmentation d'effectif entre ces deux enquêtes, ce qui entraîne une dotation "euro/élève" 2011 minorée.

Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'attribuer aux collèges concernés, un complément de dotation représentant un total de 23 436 €, conformément au tableau récapitulatif joint en annexe.

### **III – Dotation entretien**

Le collège de Villé a sollicité une aide complémentaire pour couvrir l'augmentation des charges liées à l'entretien des bâtiments restructurés et notamment aux contrats d'entretien obligatoires (ascenseur, chaufferie, etc..).

Afin de permettre au collège de faire face à ces dépenses supplémentaires, je vous propose de lui allouer une dotation complémentaire de 3 000 € au titre de l'exercice 2010.

### **IV – Frais de transport**

Le lycée "Robert Schuman" à Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin "Foch". Mais, faute de place, une partie des élèves du collège "Foch" sont accueillis au collège "Kléber".

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège "Les Sept Arpents" de Souffelweyersheim sont hébergés par le collège "Le Ried" à Bischheim et ceux du collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg sont hébergés par le lycée "Jean Monnet" à Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport (septembre à décembre 2010) de ces élèves demi-pensionnaires qui s'établissent à un total de 15 731 euros, soit :

- 4 406 € pour le collège "Foch" à Haguenau
- 7 650 € pour le collège de Souffelweyersheim
- 3 675 € pour le collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg

### **V – Accès à l'Espace numérique de travail (ENTEA)**

Le 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement d'ENTEA (espace numérique de travail en Alsace).

Dans le cadre de l'utilisation d'ENTEA, le collège "Louis Arbogast" de Mutzig rencontre des difficultés de connexion internet provenant de la faiblesse du débit constaté et de l'atténuation du signal.

Pour résoudre ces difficultés, le collège a été autorisé à passer un contrat avec l'opérateur "Orange" pour une offre de service avec un débit suffisant garanti.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 850 € au collège "Louis Arbogast" pour couvrir les frais d'abonnement à internet.

### **VI – Elimination de produits chimiques**

Le collège "Katia et Maurice Krafft" à Eckbolsheim sollicite une subvention pour couvrir les frais de fonctionnement supplémentaires occasionnés par la collecte et l'élimination de produits chimiques stockés dans les laboratoires de sciences, suite à un accident sans gravité pour les personnes exposées survenu le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Afin de permettre au collège de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui accorder une subvention de 1 403 €.

### **VII – Acquisition d'équipements et matériels divers**

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

DETTWILLER réparation du congélateur de la demi-pension.	550 €
ECKBOLSHEIM des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.	1 233 €
HEILIGENSTEIN mobilier pour le bureau "référént handicap".	1 363 €
HERRLISHEIM matériel de cuisine pour la demi- pension.	4 500 €
OBERNAI "Europe" équipement pour les salles de sciences.	1 000 €
OSTWALD des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.	1 694 €
STRASBOURG "Erasme" des tapis de sol pour la pratique de l'éducation physique et sportive.	2 500 €
STRASBOURG "Pasteur" sèche-linge pour la demi-pension.	2 000 €
STRASBOURG "Vauban" équipement de vidéosurveillance.	713 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 553 €</b>

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 105 767,00 €	728 216,00 €	98 973,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements d'enseignement public des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total 98 973 euros dont :*

- 36 000 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2010 en faveur des collègues suivants :

- . BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 10 000 €
- . GERSTHEIM : 4 800 €
- . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 17 200 €
- . LA WALCK : 3 000 €

. WASSELONNE : 1 000 €

- 23 436 € aux collèges figurant au tableau annexe, au titre d'un ajustement de la dotation "euro/élève" 2011

- 3 000 € au collège de Villé pour couvrir les frais d'entretien supplémentaires au titre de l'exercice 2010

- 15 731 € pour couvrir les frais de transport (septembre à décembre 2010) des élèves demi-pensionnaires des collèges suivants :

. HAGUENAU "Foch" : 4 406 €

. SOUFFELWEYERSHEIM : 7 650 €

. STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 3 675 €

- 3 850 € au collège "Louis Arbogast" de Mutzig pour couvrir les frais d'abonnement à internet

- 1 403 € au collège "Katia et Maurice Krafft" à Eckbolsheim au titre du remboursement des frais occasionnés par l'élimination de produits chimiques

- 15 553 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

. DETTWILLER : 550 € (réparation du congélateur de la demi-pension)

. ECKBOLSHEIM : 1 233 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)

. HEILIGENSTEIN : 1 363 € (meublier pour le bureau "référé handicap")

. HERRLISHEIM : 4 500 € (matériel de cuisine pour la demi-pension)

. OBERNAI "Europe" : 1 000 € (équipement pour les salles de sciences)

. OSTWALD : 1 694 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)

. STRASBOURG "Erasmus" : 2 500 € (des tapis de sol pour la pratique de l'éducation physique et sportive)

. STRASBOURG "Pasteur" : 2 000 € (sèche-linge pour la demi-pension)

. STRASBOURG "Vauban" : 713 € (équipement de vidéosurveillance)

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL